



R A P P O R T
D' O R I E N T A T I O N
B U D G É T A I R E

2023

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et permet d'informer les membres du conseil municipal sur la situation économique et financière de la ville avant le vote du budget primitif.

Ainsi la loi du 6 Février 1992 dite loi ATR « Administration Territoriale de la République » dispose que les collectivités locales et les établissements publics de coopération intercommunale doivent organiser un débat sur les orientations budgétaires à venir, dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget (article L 2312-1) du Code Général des Collectivités Territoriales.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire, qui doit désormais s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire. Celui-ci doit reprendre de manière synthétique certaines informations contenues dans les documents comptables et budgétaires, et plus précisément sur l'endettement et la structure de la dette, ainsi que sur la structure et l'évolution des effectifs et des principaux postes de dépenses.

De manière générale, les résultats affichés par Bourg de Péage permettent **d'affirmer que la ville a réussi à concilier le développement de ses services à la population, les investissements structurants, et une bonne maîtrise de ses principaux indicateurs financiers.**

Pour 2023, les orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte économique tendu avec la mise en œuvre de plans d'économies tout en priorisant les projets structurants et la continuité du service public pour la vie quotidienne des Péageois.

SOMMAIRE

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

- A. L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE FRANCAIS
- B. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

II. LES EQUILIBRES BUDGETAIRES DE LA VILLE

- A. IMPACT DES TRANSFERTS DE COMPETENCES
- B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - 1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
 - 2. Les dépenses générales
 - 3. La masse salariale
- C. L'EVOLUTION DES RESSOURCES
 - 1. Les recettes réelles de fonctionnement
 - 2. Les produits de services
 - 3. La fiscalité
 - 4. Les dotations de fonctionnement
- D. L'AUTOFINANCEMENT
- E. LES REALISATIONS STRUCTURANTES

III. LA GESTION DE LA DETTE

IV. LES GRANDES ORIENTATIONS EN 2023

- A. CENTRE-VILLE : lancement des travaux de requalification urbaine
- B. VOIRIE : de nouvelles rénovations au programme
- C. ECOLES : des travaux de modernisation d'envergure
- D. SOLIDARITE & VIE ASSOCIATIVE : une action quotidienne de proximité

V. CONCLUSION

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Selon la Banque Mondiale, les retombées de l'invasion de l'Ukraine par la Russie précipitent la décélération de l'activité économique mondiale, qui devrait finalement retomber à 2,9 % en 2022. Cette guerre a pour conséquences d'entraîner une hausse des prix des produits de base, exacerber les ruptures d'approvisionnement, accroître l'insécurité alimentaire et la pauvreté, attiser l'inflation, contribuer au resserrement des conditions financières, aggraver la vulnérabilité financière et renforcer l'incertitude politique. Les perspectives de croissance sont soumises à divers risques de détérioration, notamment l'intensification des tensions géopolitiques, la poussée des facteurs de stagflation, l'instabilité financière grandissante, la persistance des pressions sur l'offre et l'aggravation de l'insécurité alimentaire. Tous ces risques soulignent l'importance d'une réponse vigoureuse sur le plan des politiques macroéconomiques et structurelles au niveau mondial.

A. L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE FRANCAIS

La guerre en Ukraine venant s'ajouter aux effets de la crise sanitaire, les incertitudes du contexte économique et budgétaire se sont intensifiées cette dernière année.

Source : Vie Publique du 7 décembre 2022 « Projet de loi de finances pour 2023 » :

Le gouvernement table sur des prévisions de croissance de 2,7% en 2022 et de 1% en 2023, ainsi que sur une inflation de 5,3% en 2022 et de 4,2% en 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB, alors que le déficit budgétaire de l'État se réduirait de 14 milliards d'euros, pour atteindre 158,5 milliards en 2023. Les dépenses de l'État s'établiraient à 480,3 milliards d'euros en 2023 (- 2,6% par rapport à 2022), tandis que les recettes nettes du budget général sont prévues à 345,1 milliards d'euros. Le poids de la dette publique baisserait de 111,5% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Quelques données chiffrées sur le bloc communal :

- Le niveau d'épargne brute du « bloc communal » malgré un recul attendu en 2022 reste très élevé dans un contexte de crise sanitaire.
- Les charges à caractère général sont marquées par la hausse des prix, les charges de personnel par les mesures gouvernementales. Les recettes sont portées par une dynamique fiscale (revalorisation forfaitaire + 3,4%) et par des droits de mutation à titre onéreux encore en légère hausse en 2022.
- Les dépenses d'équipement seraient en croissance de + 7,3%, le Plan de relance semblant produire ses effets. Toutefois, l'augmentation forte des coûts des travaux publics et les difficultés d'approvisionnement pourraient venir nuancer cette croissance dynamique des investissements.
- Le recours à l'emprunt du « bloc communal » serait en légère hausse de 2,4%, mais compte tenu du niveau des remboursements, une stagnation de la dette du bloc communal est attendu, les communes ponctionnant leur fonds de roulement pour ajuster leurs équilibres budgétaires.

B. LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2023

Source : Vie Publique du 7 décembre 2022 « Projet de loi de finances pour 2023 »

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Le pouvoir d'achat des ménages :

Le bouclier tarifaire énergétique est prolongé en 2023, avec une hausse des prix contenue à 15% à partir du 1er janvier 2023 pour le gaz et à partir du 1er février 2023 pour l'électricité (sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100%). Le coût brut de la mesure est estimé à 45 milliards d'€ et son coût net à 16 milliards d'€.

Pour protéger le revenu disponible de tous les ménages, même lorsque leurs salaires augmentent, le barème de l'impôt sur le revenu sera indexé sur l'inflation.

L'année 2023 se traduira également par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. 20% des ménages les plus aisés la règlent encore.

Les mesures pour l'emploi et les entreprises :

Pour parvenir au plein emploi, 3,5 milliards d'€ sont destinés à l'aide à l'embauche d'alternants, avec l'objectif d'atteindre un million d'entrées d'ici 2027. France compétences, qui finance l'apprentissage, bénéficiera d'un soutien exceptionnel de 2 milliards d'€. 325 millions d'€ sont affectés au maintien en emploi des salariés. Le plan de réduction des tensions de recrutement est prolongé pour soutenir la formation des demandeurs d'emploi de longue durée. Ce budget permettra également de démarrer des actions pour accompagner la préfiguration de France Travail, futur guichet unique pour les demandeurs d'emploi.

Concernant les entreprises, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée sur deux ans, en 2023 et en 2024. La suppression de cet impôt de production, créé en 2010, vise à accroître la compétitivité des entreprises françaises, notamment dans le secteur industriel.

Face à la flambée des prix de l'énergie, 3 milliards d'€ sont en outre prévus à destination des entreprises.

Les mesures pour la transition écologique :

L'effort de rénovation énergétique des logements privés est poursuivi (+ 2,5 milliards d'€). Le dispositif MaPrimeRénov' Sérénité sera renforcé et sera davantage orienté vers les opérations de rénovation plus performantes.

Le verdissement du parc automobile est aussi soutenu à hauteur d'1,3 milliard d'€, notamment pour lancer mi 2023 le nouveau dispositif de leasing social (location de voiture électrique à 100 euros/mois pour les foyers modestes). Le plan vélo, annoncé par le gouvernement le 20 septembre 2022, bénéficiera d'un fond de 250 millions d'€.

La stratégie nationale pour la biodiversité 2030 sera financée à hauteur de 150 millions d'€. Afin de soutenir les énergies émergentes et la décarbonation, les garanties à l'export pour les nouveaux projets d'exploitation d'énergies fossiles cesseront début 2023.

Les mesures pour les collectivités locales :

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales passent de 52,32 à 53,45 milliards d'€ (soit + 2,15%).

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires de 1,5 milliard d'€ en 2023, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments

publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des bio-déchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

La dotation globale et les dotations de péréquation se verront renforcées quant à elles en 2023.

Pour protéger les communes exposées à la flambée des prix de l'énergie, près d'un demi-milliard d'€ est budgété.

Un filet de sécurité simplifié et élargi :

Le dispositif dit « filet de sécurité » est prévu pour amortir l'augmentation des prix de l'énergie et du dégel du point d'indice des fonctionnaires (+ 3.5 %) supportées par les collectivités sur l'exercice 2022. Ces dernières devront répondre à des critères d'éligibilité pour y prétendre, tels qu'une baisse de leur taux d'épargne brute et le niveau de leur potentiel financier. La dotation versée sera en rapport des augmentations de dépenses prédéfinies constatées.

L'évolution des budgets des ministères et des effectifs publics :

Tous les budgets ministériels sont en hausse, à l'exception de celui du ministère de l'économie et des finances, des missions "anciens combattants" et "plan de relance". Les budgets consacrés à la transition énergétique et écologique augmentent de 15%, les crédits de la mission "travail et emploi" de 6,7 milliards d'€ et le budget de l'éducation nationale de 3,7 milliards (dont 935 millions pour les revalorisations salariales des enseignants). Les crédits de la mission "santé" sont majorés de 2,1 milliards (dont plus d'un milliard pour l'aide médicale d'État).

De leur côté, les budgets des ministères régaliens bénéficient d'une nouvelle hausse : + 3 milliards d'€ pour la Défense, + 1,4 milliard d'€ pour l'Intérieur et pour la 3e année consécutive + 8% pour la Justice.

Au total, près de 11 000 postes supplémentaires de fonctionnaires sont prévus en 2023. Ils viendront principalement renforcer les effectifs des ministères régaliens (+ 3 069 postes pour l'intérieur, + 2 253 pour la justice et + 1 547 pour les armées) et de l'éducation nationale (+ 2 000 postes : 2 000 postes d'enseignants seront supprimés et 4 000 postes d'accompagnants d'élève en situation de handicap seront créés).

II. LES EQUILIBRES BUDGETAIRES DE LA VILLE

Les grands principes de gestion financière de la Ville résident dans :

- Le respect des ratios légaux.
- L'optimisation de la capacité d'autofinancement grâce à la maîtrise du fonctionnement.
- La maîtrise de la capacité de désendettement en alliant autofinancement, optimisation des financements extérieurs et mobilisation de l'emprunt.
- Le recours ou non au levier fiscal.

Ces grands principes de gestion financière sont retracés dans le compte administratif et le budget primitif. Le niveau de qualité comptable est quant à lui valorisé par une note annuelle attribuée par la Direction Départementale des Finances Publiques. Pour rappel, celle-ci était de **19.9 sur 20** au titre du dernier exercice comptable observé.

A. IMPACT DES TRANSFERTS DE COMPETENCES

Il n'y a pas eu de transferts de compétence opérés avec Valence Romans Agglo en 2021 et 2022.

Pour rappel, l'attribution de compensation a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charge entre EPCI et communes. La ville perçoit à ce titre la somme de 2 605 509 € annuellement depuis 2020 qui est liée aux précédents transferts de compétences, attribution de compensation d'investissement incluse.

La dotation de solidarité communautaire perçue par la ville s'élève annuellement à 284 467 €, et peut varier en rapport du Pacte financier et fiscal voté par Valence Romans Agglo.

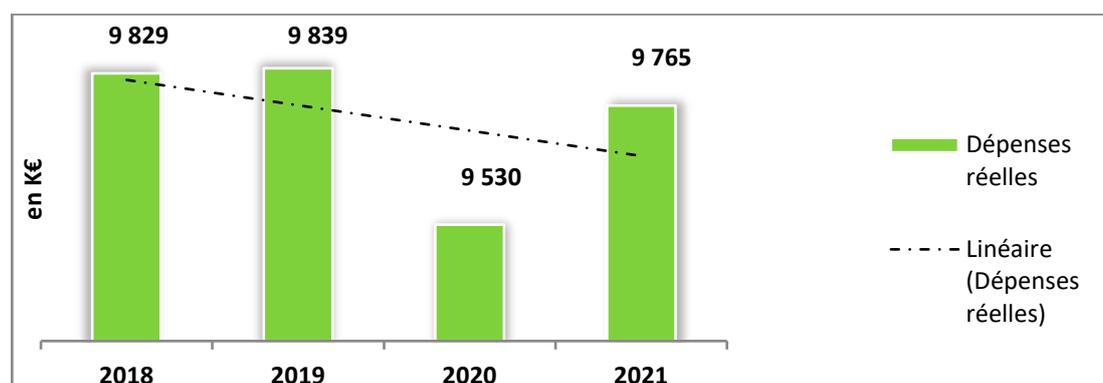
B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Le dernier vote du compte administratif indique que les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à **9.765 M€ pour l'exercice 2021, et enregistrent une hausse de + 2.47 % soit + 235 137 € par rapport à 2020.**

Cette augmentation s'explique par un retour à la normal face aux économies de contexte réalisées durant la période de confinement sanitaire en 2020.

Elles représentent 961 € par habitant contre 1 213 € par habitant pour la strate. Cet indicateur par strate permet de constater la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de comparer le niveau de dépenses de fonctionnement par rapport aux collectivités de même taille.



Ces éléments doivent néanmoins être mis en perspective avec les évolutions récentes du marché de l'énergie, et notamment du gaz et de l'électricité.

En effet, depuis plusieurs mois, les prix sur les marchés de gros de l'électricité ont connu une hausse très significative, tirés notamment par la hausse des prix sur le marché du gaz, dans un contexte de reprise économique au niveau mondial.

Depuis le milieu de l'année 2021, l'énergie a considérablement augmenté. Les tensions sur les marchés mondiaux sont apparues dans le sillage de la reprise après la récession due à l'épidémie de Covid-19 et ont été amplifiées par la guerre en Ukraine à partir du début de l'année 2022.

Pour notre ville, la prévision en année pleine sur ce poste est maintenant de l'ordre de 1 088 000 € à consommation égale, soit une hausse attendue de + 135% pour l'électricité, et + 101 % pour les combustibles (de BP à BP).

Cette prévision oblige, notamment les communes, à absorber ces dépenses supplémentaires en augmentant leurs recettes ou en optimisant ses dépenses. Cette stratégie est également justifiée par un contexte sanitaire toujours incertain et les répercussions de la guerre en Ukraine sur notre économie.

Aussi, la commune de Bourg de Péage fait le choix de préserver le pouvoir d'achat des ménages péageois en concentrant ses efforts sur une stratégie d'optimisation de ses dépenses, en renforçant les économies de fonctionnement déjà opérées avec la baisse structurelle des dotations de l'Etat depuis plusieurs années. Le périmètre de la politique événementielle et de subvention aux associations a été revu en 2022. C'est ainsi qu'entre autres le Festival de la Magie ne sera pas organisé en 2023, et que les subventions aux associations seront allouées dans une enveloppe toujours contrainte.

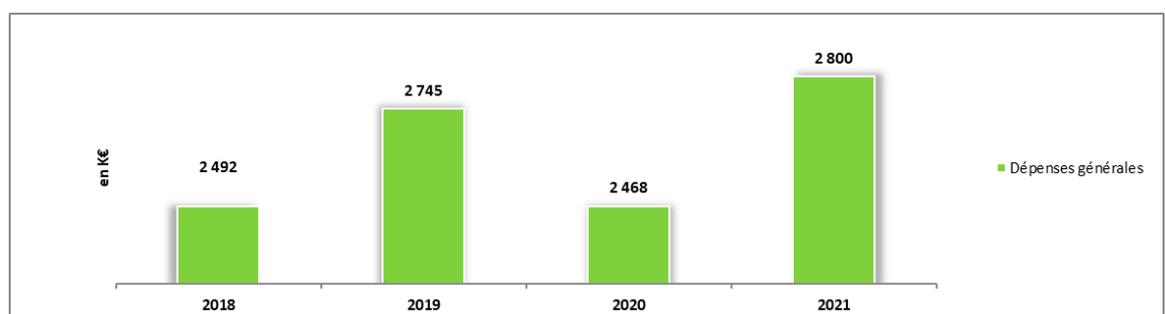
En outre, afin d'absorber ces dépenses sans augmenter les impôts des péageois, la ville a décidé notamment de renforcer la maîtrise de sa consommation d'énergétique.

Cette orientation passe non seulement par une sensibilisation forte des usagers de nos bâtiments publics (guide de bon usage des locaux municipaux par affichage) et par des actions visant à rationaliser la consommation d'énergie (pose de thermomètres dans les bâtiments, consigne de températures à respecter...)

Par ailleurs, des investissements stratégiques ont été réalisés cet automne dans le cadre du plan de rénovation des chaudières des bâtiments communaux en développant des modes de production plus durables et plus économiques (bois...).

2. Les dépenses générales

Ces dernières années, les dépenses générales affichent une variation à la hausse, mais la recherche constante de l'optimisation des dépenses, cumulée avec les éléments de contexte sanitaire, ont tout de même permis d'enregistrer une baisse – 10 % (- 277 370 €) au titre des dépenses générales sur 2020 pour revenir en 2021 à un niveau proche de 2019.



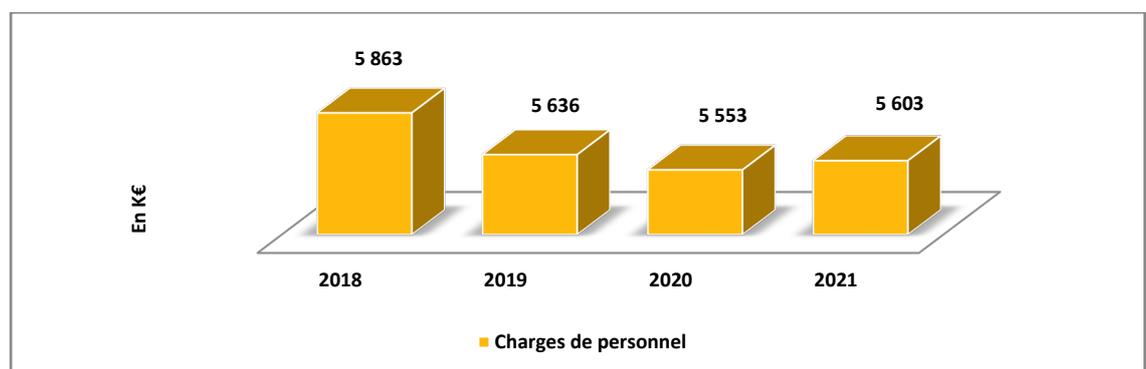
Quant aux dépenses réalisées sur l'année 2022, elles devraient se situer au même niveau que 2021 malgré les hausses des énergies et du point d'indice des fonctionnaires, grâce au plan d'économies réalisé par la ville.

Bien que confronté à des situations inédites, le contrôle budgétaire opéré dans la continuité des années précédentes permet à la ville de **maîtriser consciencieusement ses dépenses**.

3. La masse salariale

- Une baisse de la masse salariale

Les dépenses de personnel inscrites au chapitre 012 ont très légèrement augmenté de + 0.88 % (+ 49 083 €) sur l'exercice 2021 pour atteindre 5.56 M€. La baisse significative depuis 2018 est due principalement à la rationalisation toujours plus grande de nos organisations et à des prestataires de service qui impactent le chapitre 011.



- L'évolution de l'effectif communal : optimisation des moyens et des ressources

STATUT	EFFECTIFS					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'agents	173	168	137	133	143	161
En équivalent temps plein	155	157,42	131,58	131,3	139,76	148,78

Les données du tableau présentent l'évolution de l'effectif depuis 6 ans (photographie au 31/12 de chaque année).

L'augmentation des effectifs retranscrite s'explique essentiellement par la bascule de certaines charges initialement prévues au chapitre 011 sur le chapitre 012 en particulier pour 2022.

En effet, au dernier trimestre 2021, la collectivité a lancé une consultation en vue d'externaliser des postes d'animateurs et de remplacements. Cette consultation s'étant au final révélée infructueuse au mois de décembre, la collectivité n'a eu d'autre choix règlementaire et organisationnel que d'internaliser les recrutements. En conséquence, les animateurs ont été recrutés sur le secteur animation périscolaire (contractuels / temps non complet) et cela a directement impacté le chapitre 012 pour un montant de 446 505 € bruts chargés.

Par ailleurs, afin d'assurer la continuité et la qualité de service public rendu à Bourg de Péage plusieurs remplacements ont dû être réalisés (arrêts maladies, crise sanitaire, départs par voie de mutation, congé maternité, départs à la retraite ...) au cours de l'année 2022 dans différents services (Portage des repas, restauration scolaire, Police Municipale, services techniques etc...).

- Les faits marquants de l'année 2022 dans le secteur ressources humaines se déclinent ainsi :

1. Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5% brut :

Le point d'indice a augmenté de 3,5% : il est passé de 4,6860 à 4,85 €.

Intervenue au 1er juillet 2022 à la suite de la modification de la valeur annuelle brute du point d'indice fixée à l'article 3 du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985, cette revalorisation du traitement indiciaire des fonctionnaires a généré une dépense de 100 000 € sur l'exercice 2022. En conséquence l'enveloppe prévisionnelle correspondant à une année pleine d'exercice qui sera inscrite au BP 2023 sera de 200 000 €.

2. Ouverture de l'espace France Services en janvier 2022 :

Situé en plein cœur de ville sur la grande Rue Jean Jaurès, un nouveau service à la population a vu le jour début 2022, c'est un équipement labélisé France Services par l'Etat qui a pour but l'accueil de proximité des citoyens dans le cadre des démarches administratives (logement, retraite, CPAM etc...) et de participer à la réduction de la fracture numérique.

Pour ce faire deux agents ont été redéployés et formés (postes agents d'accompagnement) et une création d'un poste de chargé d'accueil et de renseignement de premier niveau.

3. Mise en place du télétravail :

La commune a présenté le dispositif de télétravail au comité technique en Juin 2022 (possibilité laissée à l'agent / un jour par semaine pour les postes identifiés). Ce dernier a été voté favorablement à l'unanimité. Depuis septembre 2022 la mise en œuvre opérationnelle est progressive.

Le télétravail est laissé au choix de l'agent et est basé sur 1 jour de télétravail par semaine maximum. Les grands objectifs sont :

- de permettre aux agents de gagner en pouvoir d'achat par l'économie d'un trajet domicile travail,
- de conforter l'attractivité de la collectivité en modernisant les pratiques managériales,
- de réduire les émissions de carbone dans l'air qui sont liées à la réduction des transports.

4. Augmentations du SMIC :

Le SMIC a connu 3 revalorisations au cours de l'année 2022 : le 1er janvier (+0,9%), le 1er mai (+2,65%) et le 1er août (+2,01%).

5. Bonification exceptionnelle d'un an d'ancienneté :

Cette bonification non prévue initialement a touché tous les agents de catégorie C. Elle a eu pour conséquence un passage anticipé à l'échelon supérieur pour certains agents.

6. Création du CST (Comité Social Territorial) :

Dans le cadre de la refonte des instances de dialogue social issu de la loi de transformation du 6 août 2019, les CT et CHSCT ont été fusionnés pour ne faire plus qu'un : le CST (Comité Social Territorial) qui traitera simultanément des questions d'organisation et de prévention et d'hygiène au sein d'un même comité avec date d'effet au 01/01/2023.

7. Organisation des élections professionnelles :

Les élections professionnelles en France étaient prévues le 8 Décembre. Faute de dépôt de liste à la Mairie de Bourg de Péage, il a été procédé un tirage au sort de 20 noms parmi lesquels des agents ont souhaité s'impliquer dans le CST.

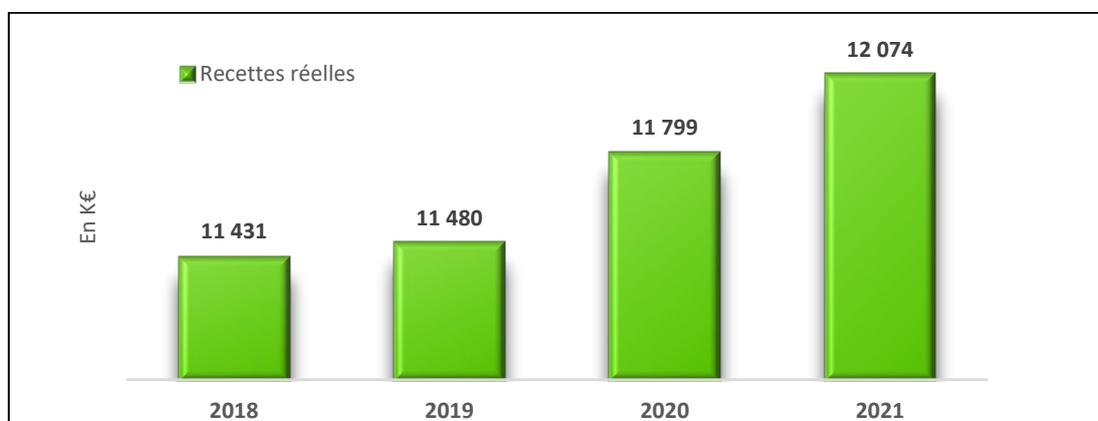
Ils sont au nombre de six (3 titulaires et 3 suppléants), désormais représentants du personnel à parité avec les membres représentants de la collectivité.

Ce CST sera présidé par le Maire et se réunira en moyenne 3 ou 4 fois par an.

C. L'EVOLUTION DES RESSOURCES

1. Les recettes réelles de fonctionnement

Les ressources globales de la ville affichent une progression jusqu'en 2021 pour s'établir à 12.074 M€, soit + 2.3 % par rapport à l'exercice précédent. Plusieurs variables en sont à l'origine, notamment celles liées au dynamisme de la fiscalité directe (augmentation des bases) et indirecte.



A ce jour, les recettes de fonctionnement restent stables avec une orientation à la hausse, et les recettes réelles du compte administratif 2022 devraient se situer à un niveau proche de celui de 2021.

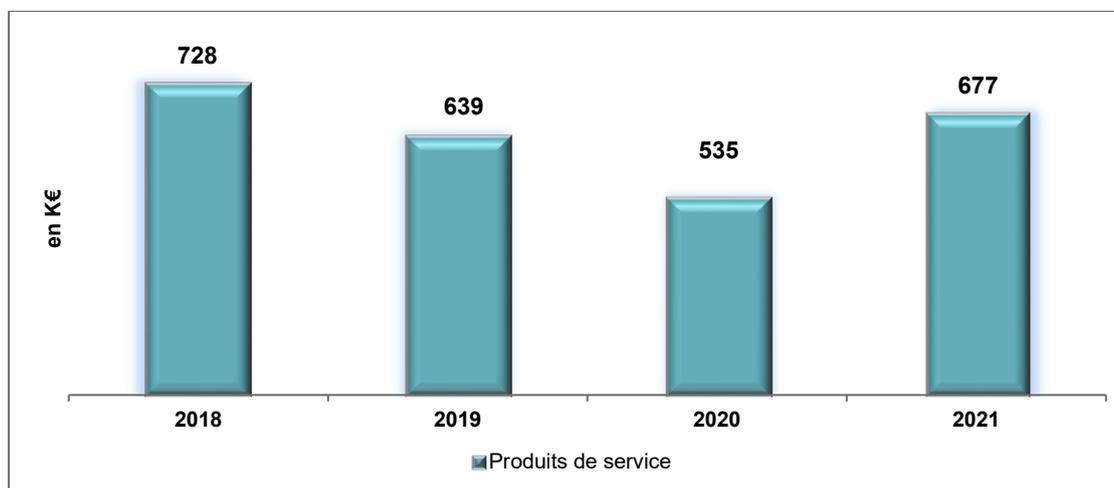
2. Les produits de services

Les produits de services englobent principalement les recettes suivantes :

- Restauration scolaire
- Périscolaire
- Occupation du domaine public
- Concession cimetière
- Remboursement des charges de personnel du CCAS

En 2020, les produits de services enregistraient une baisse de - 104 260 € soit - 16.3 % pour atteindre près de 535 000 € du fait de l'impact de la crise sanitaire sur les recettes liées à la restauration scolaire et périscolaire, et l'annulation des manifestations culturelles.

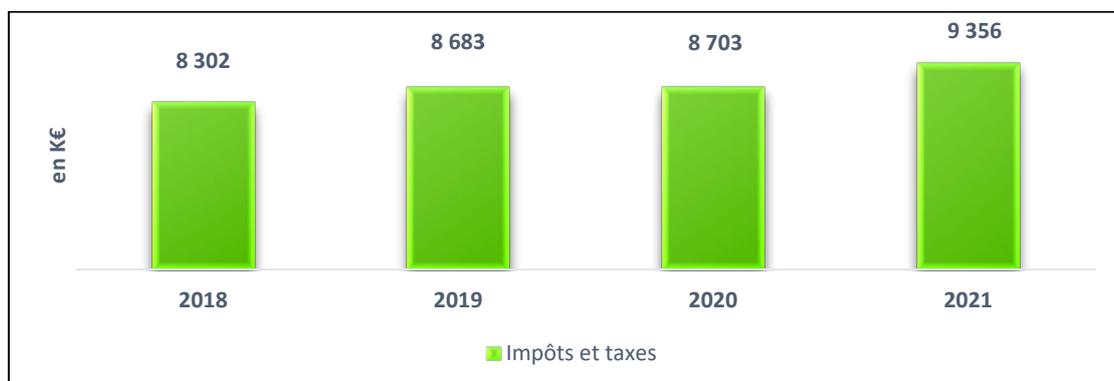
En 2021, les recettes liées aux produits de services sont pratiquement revenues au niveau d'avant la crise sanitaire.



Le montant des produits de services au titre de l'exercice 2022 seront connus au moment du vote du compte administratif et devraient rester à un niveau proche de 2021.

3. La fiscalité

Les recettes perçues au titre de la fiscalité directe et indirecte évoluent de la manière suivante sur la période :



Après la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement en 2019 (139 284 €) et les recettes liées à la fiscalité et aux taxes, elles affichent une évolution de + 7.5 % en 2021 en raison notamment des postes de recettes suivants :

- Taxes foncières et d'habitation : + 210 789 € (+ 3.8 %). Elles dépendent du dynamisme des bases fiscales : augmentation du taux directeur et constructions nouvelles.
- Taxe additionnelle des droits de mutation (469 998 €) liée aux cessions de patrimoine effectuées sur la commune : augmentation de + 165 763 € (+ 54.5 %).
- Dotation de solidarité communautaire : 292 078 € perçus contre 31 774 € en 2020.

Les recettes liées aux taxes directes perçues en 2021 se sont élevées plus précisément à un montant global de 5 736 111 €, soit 565 € par habitant, alors que le montant perçu par une commune de même strate a été de 576 € par habitant en 2021. Ceci permet de constater un niveau de pression fiscale **mesuré** à Bourg de Péage.

Pour rappel, la suppression de la Taxe d'Habitation des résidences principales (TH) a modifié les taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de la manière suivante : S'ajoute à la TFPB communale de 30 %, le taux de TFPB 2020 du Département de la Drôme à hauteur de 15.51%, soit un taux final pour la TFPB 2021 de 45.51%. Un coefficient correcteur est appliqué par les services de l'Etat afin de procurer à la ville le produit correspondant au niveau de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales de la ville.

En conséquence, les taux de taxes directes pour 2021 pour la commune de Bourg de Péage sont les suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 45.51 % avec application d'un coefficient correcteur négatif en sus
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB) : 50 % (identique à 2020)

4. **Les dotations de fonctionnement**

Si l'impact financier de la contribution des collectivités au redressement des comptes publics a pris fin, les dotations allouées aux collectivités affichent tout de même une baisse en raison de la refonte globale des dotations et de l'écrêtement usuel appliqué à la dotation globale de fonctionnement : si la ville a perçu en 2020 une dotation de fonctionnement de 956 719 €, celle-ci s'est élevée en 2021 à 902 793 € (- 5.6 %), pour atteindre 851 675 € (- 5.7 %) en 2022 en raison de l'écrêtement usuel appliqué.

A noter que la ville ne perçoit plus depuis 2022, la dotation nationale de péréquation (DNP) après avoir subi un écrêtement de 50 % en 2021.

Ci-après le récapitulatif des dotations de l'Etat perçues par la ville :

Dotations de l'Etat	2018	2019	2020	2021	2022
DG (Dotation Globale)	1 061 377 €	1 021 573 €	956 719 €	902 793 €	851 675 €
	-0,31%	-3,75%	-6,35%	-5,64%	-5,66%
DSU (dotation solidarité urbaine)	426 777 €	442 189 €	457 100 €	467 745 €	477 771 €
	5,12%	3,61%	3,37%	2,33%	2,14%
DNP (dotation nationale de péréquation)	50 030 €	45 027 €	40 524 €	20 262 €	- €
	-10,00%	-10,00%	-10,00%	-50,00%	-100,00%

D. L'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) est le résultat dégagé par la section de fonctionnement servant à couvrir les besoins de financement des investissements à réaliser.

En raison des économies de conjoncture liées à la crise sanitaire, la commune a dégagé une capacité d'autofinancement brute élevée en 2021 avec une **CAF brute de 2.176 M€** contre 2.099 M€ en 2020. Elle se situe à **18.22 %** des recettes réelles de fonctionnement. Nous conservons ainsi une capacité à dégager des marges de manœuvre sur notre fonctionnement courant, ainsi que sur notre capacité à financer nos investissements.

Toutefois, la ville doit faire face aux évolutions conjoncturelles, et notamment la flambée des prix sur les matières premières et sur l'énergie qui est attendue dans la continuité de 2022, sur l'exercice 2023.

En ce qui concerne les chiffres relatifs à l'exercice 2022, ils se matérialiseront à l'occasion du vote du compte administratif 2022.

En synthèse, nous pouvons retenir que la ville de Bourg de Péage affiche un équilibre financier satisfaisant, nécessaire pour faire face aux aléas conjoncturels et pour prévoir l'autofinancement nécessaire à la mise en œuvre des investissements structurants.

E. LES REALISATIONS STRUCTURANTES

La ville utilise des outils de pilotage nécessaires pour obtenir une perspective financière pluriannuelle et déterminer sa capacité d'investissement en cohérence avec les enjeux d'aujourd'hui et de demain.

La prospective financière est en cela une expertise indispensable pour l'aide à la décision afin d'anticiper la trajectoire de la collectivité.

À partir des derniers comptes administratifs et des évolutions prévisibles, la prospective permet de prévoir la structure financière de la ville et de vérifier sur le moyen terme le maintien de sa solvabilité. Au-delà de cet aspect technique, cette analyse permet d'élaborer **une véritable stratégie financière dans la priorisation des investissements à réaliser** au regard de leurs poids budgétaires, de l'autofinancement disponible et des financements susceptibles d'être alloués par les différents partenaires. Cet instrument d'anticipation permet également, dans le cadre de la gestion de la dette, d'évaluer la pertinence d'un éventuel emprunt qui ne sera mobilisé de fait qu'à bon escient.

- La mise en œuvre du plan énergétique

Consciente de l'enjeu financier et écologique lié à la consommation d'énergie, la Ville a réalisé le remplacement des chaudières parmi les plus anciennes par des modèles récents, bien plus économes (gymnase Champagnat, Hôtel de Ville, école Pagnol, locaux associatifs du Parc Mossant).

Ces chaudières vieillissantes nécessitaient d'être remplacées par des énergies plus vertueuses comme le bois énergie, ressource aux multiples avantages (renouvelable et local, meilleure visibilité sur les coûts, empreinte environnementale faible).

C'est ainsi que la Mairie est intégralement chauffée au granulé de bois à partir de cet hiver. Idem pour la nouvelle chaudière de l'école Pagnol mais cette dernière peut à tout moment être suppléée en passant en mode gaz en cas de pénurie de granulés.

Le coût global de cette opération est de 454 581 € maîtrise d'œuvre incluse et le coût net s'élève à 214 470 € compte tenu des financements obtenus :

- 146 000 € de la Préfecture sur le dispositif DSIL
- 31 970 € du Conseil départemental
- 62 141 € de FCTVA

- Le plan arbres

Il consiste à renforcer la présence de l'arbre en milieu urbain, à préserver la qualité de l'air et oxygéner la ville, améliorer le cadre de vie des Péageois, favoriser la biodiversité, lutter contre les îlots de chaleur, etc... Pour ce faire, 10 000 arbres seront plantés d'ici 2026 à Bourg de Péage, soit 1 arbre par habitant.

Une importante étude de l'existant et des opportunités possibles a ainsi été réalisée, secteur par secteur, sur l'ensemble de la ville : plantation d'arbres

isolés, d'allées ou de mini-forêts urbaines, réalisation de murs végétalisés, densification de certains espaces boisés, remplacement de sujets malades, conception de massifs avec plantations pérennes, réalisation de noues arbustives, plantations aux pieds des murs, etc. Ce plan arbres a ainsi commencé en 2021 avec notamment un vaste chantier participatif ouvert à tous les péageois consistant à planter la 1ère forêt urbaine en utilisant la méthode Miyawaki. A cette occasion, 1 200 pieds d'arbres ont pu être ainsi plantés sur un terrain des Bayannins.

Le 26 novembre 2022, les péageois ont participé activement à la plantation de près de 1 300 plans selon la méthode Miyawaki au quartier des Tordières. Une enveloppe de 45 000 € aura été consacrée en 2022 au plan arbres.

- La voirie communale

En 2022, la ville a continué le travail d'aménagement sécuritaire et de réfection de sa voirie communale engagé depuis plusieurs années maintenant :

- Création de trottoirs rue de la fontaine : 53 020 €
- Enfouissement des réseaux secs rue André Argod : 58 128 €
- Enfouissement des réseaux secs rue Estienne d'Orves : 47 062 €
- Réfection des routes de campagne : 49 771 €
- Remise aux normes des ralentisseurs sur les quais : 31 119 €
- Création de ralentisseurs rues Marrand et Lupis : 21 475 €
- Création de places de stationnement rue Vincent d'Indy : 8 318 €

- Ecoles et complexes sportifs

La Ville a aussi œuvré sur le secteur scolaire, animation et sportif, par les acquisitions de matériels et les travaux d'aménagement avec notamment :

- Centre de loisirs Papelissier :
Fin des travaux de réfection de la toiture : 56 885 €
Clôture rigide : 8 496 €
- Aménagement et équipement des écoles : 454 634 €
Dont la maîtrise d'ouvrage pour l'extension de l'école Pagnol, la réfection de l'alarme incendie et le contrôle de sécurité à l'école Pasteur.

La commune a fait par ailleurs l'acquisition du bâtiment dit « ITEP » (504 944 €) situé proche de l'école République pour anticiper les travaux de construction du nouveau complexe scolaire à venir, et pouvoir accueillir les enfants scolarisés dans les meilleures conditions possibles durant la phase

des travaux. Cette opération a bénéficié d'une participation de la CAF à hauteur de 300 000 €.

- Aménagement et équipement des complexes sportifs : 593 280 €
Dont installation de panneaux rayonnants au gymnase Champagnat pour 81 454 €.
Chauffage et plancher au gymnase République pour 167 167 €
Changement des tatamis au dojo à Jean Bouin : 29 825 €
Stade des bayanins : 48 665 € consacrés au drainage du terrain de sport, à la pose de la clôture et au faux-plafond des vestiaires.

- La sécurité sur Bourg de Péage

Cette année encore, la ville a priorisé les actions en faveur de la sécurité de nos concitoyens pour un budget total de près de 50 538 € :

- Vidéo protection : 31 598 €
- Equipement de la police municipale de 2 caméras piétons : 2 522 €
- Equipement de la police municipale d'1 PIE (pistolet à impulsion électrique) : 2 680 €
- Bornes à incendie : 9 642 €
- Etc...

- Focus sur le budget citoyen

En 2021, Bourg de Péage a innové avec le lancement du budget citoyen destiné à la réalisation d'un ou plusieurs projets proposés et choisis par les Péageois, pour les Péageois.

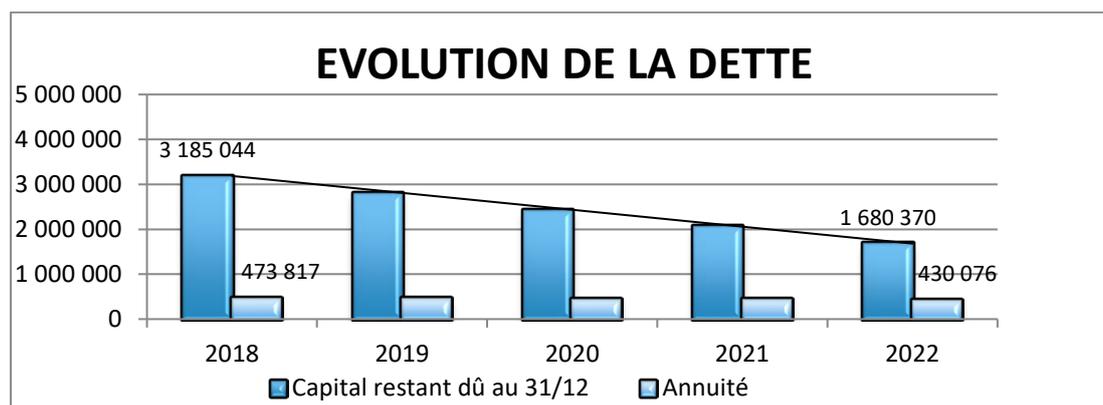
Le projet ayant obtenu le plus de suffrage est celui du traitement contre les moustiques tigres avec une participation communale pour l'acquisition de pièges à moustique. Ce sont 166 participations qui ont été versées aux péageois pour un montant total de près de 13 000 € en 2022.

III. LA GESTION DE LA DETTE

L'encours de la dette s'élève à 1 680 370 € au 31/12/2022 et représente un niveau d'endettement de 166 € par habitant, bien inférieur à celui de la strate (816 €) pour 2021.

Un autre indicateur particulièrement fort est celui du ratio de désendettement. Il détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par affectation de l'épargne qu'elle a su dégager :

Bourg de Péage affiche un ratio de 0.95 année pour 2021 contre 4 années pour les communes de la même strate. Les chiffres relatifs à l'exercice 2022 seront connus au moment du vote du compte administratif. Ce ratio permet de mettre en évidence la marge de manœuvre pour le financement des investissements futurs.



Dans la mesure où la commune n'a pas contracté d'emprunt à très court terme pour financer ses investissements, l'encours de la dette baisse de façon constante et permettra le financement des projets structurants tels qu'une nouvelle école en centre-ville (10 M€).

Pour rappel, la dette communale est constituée de 4 emprunts dont 3 à taux fixe représentant 89.4 % de la dette totale et un emprunt à taux variable pour un encours de 209 400 € à fin 2022.

IV. LES GRANDES ORIENTATIONS EN 2023

A. CENTRE-VILLE : lancement des travaux de requalification urbaine

Après la création d'un espace France Services Grand'rue Jean Jaurès, de l'ouverture d'un centre médical rue du Dr. Eynard, la revitalisation du centre-ville est sans conteste une priorité de l'équipe municipale.

Ce projet de réaménagement de nos espaces publics porte sur quatre secteurs bien identifiés du centre-ville : le Renouveau, la place de Delay d'Agier, le Renouveau et la place Jean Monin (Mairie).

Ce projet d'envergure a fait l'objet d'une ouverture d'autorisation de programme à hauteur de 5.1 M€ en 2020 pour une durée de 6 ans. Les crédits de paiement alloués pour la mise en œuvre de ce programme s'élèveraient à 2 460 000 € en 2023 hors restes à réaliser, pour financer le démarrage des travaux courant 2023. Le financement de l'opération fait l'objet de demandes de subventions d'équipement les plus larges possibles auprès des institutions partenaires.

Pour rappel, cette opération d'envergure priorise :

- **La nature en ville**

La végétalisation du centre-ville permettra d'apporter de l'ombrage et de la fraîcheur, d'oxygéner la ville, de profiter d'un nouveau cadre paysager, etc... Le projet prévoit ainsi la plantation d'environ 85 arbres, auxquels s'ajouteront plantations de massifs et d'autres végétalisations, sur l'ensemble des secteurs. La place Jean Monin verra également son jardin reconfiguré et mis en valeur pour offrir un parvis de qualité à l'Hôtel de Ville. Un nouvel aménagement paysager (gradins plantés) viendra agrémenter la zone Renaissance.

- **Un centre-ville apaisé avec plus de modes de déplacements doux**

Vitesse contrainte (plateaux ralentisseurs, "zone 30", chicanes, etc.), aménagements cyclables, et zones piétons ont été étudiés pour optimiser la sécurité et la fluidité des déplacements des péageois.

- **Un stationnement gratuit et réglementé**

Accentuer le stationnement gratuit mais limité en journée (zone bleue, bornes) afin de permettre une plus grande rotation des véhicules et avoir des places aisément disponibles à proximité des commerces est indispensable.

- **Un cadre de vie de proximité amélioré**

Des conteneurs enterrés pour les ordures ménagères et le tri sélectif, des quais bus adaptés à tous, une meilleure gestion des eaux pluviales, rénovation de toilettes publiques et du mobilier urbain plus moderne et attrayant verront le jour pour améliorer le quotidien des péageois.

B. VOIRIE COMMUNALE : de nouvelles rénovations au programme

Une cartographie complète de la commune a été réalisée par les services techniques municipaux en identifiant un certain nombre de critères permettant de classer les voiries en fonction de leur niveau de dégradation au regard de leur usage.

A titre d'exemple, sera entre autres proposé au budget primitif 2023, l'aménagement des rues suivantes :

- Aménagement de voirie aux Bayannins (trottoirs...) : 60 000 €
- Routes de campagne : 40 000 €
- Aménagement sécuritaire de voirie : 30 000 €
- Etude de Maitrise d'œuvre pour l'amélioration de la circulation du Boulevard Alpes Provence : 50 000 €

C. ECOLES : des travaux de modernisation d'envergure

En 2023, la Ville continue de moderniser ses équipements scolaires et assurer toujours plus de confort et de qualité de travail pour les personnels et les élèves.

Ainsi, une extension de l'école Pagnol (salles, préau, WC...) sera lancée pour un budget prévisionnel de 522 000 € et pour lequel le financement le plus large possible sera sollicité. Une participation de la CAF a d'ores et déjà été octroyée pour 189 628 €.

D. SOLIDARITE & VIE ASSOCIATIVE : une action quotidienne de proximité

Plus que jamais, la ville à travers son CCAS continue de se mobiliser pour les Péageois en ces temps de crise, en intensifiant ses actions dans l'accompagnement et l'aide aux plus fragiles.

Et c'est sans compter les nombreuses actions et projets intergénérationnels qui seront menés tout au long de l'année en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, orientés vers la santé, l'accueil des personnes dépendantes au Clos, le maintien à domicile, la prévention des risques, les ateliers divers, et la lutte contre l'isolement.

Par ailleurs, elle continuera à accompagner les associations péageoises par des aides directes et indirectes (mise à disposition de locaux, communication...) pour leur permettre de développer leurs actions au bénéfice du plus grand nombre.

V. CONCLUSION

Le rapport d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2023 s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire toujours d'actualité, auquel se rajoute un contexte géopolitique et économique tendu et qui ne cesse de s'intensifier.

Le budget primitif 2023 sera élaboré dans le respect des grands principes budgétaires et fera preuve de flexibilité et de réactivité pour s'adapter aux exigences de contexte, assurer prioritairement la continuité du service public de proximité, mettre en œuvre les projets structurants et améliorer toujours plus le cadre de vie des Péageois.

En conclusion, il s'agira d'un budget empreint de résilience avec la recherche constante d'optimisation que ce soit au niveau de la maîtrise des dépenses comme de notre capacité à aller rechercher des financements, et ce, au service d'une ligne politique claire, dynamique, moderne et ambitieuse pour Bourg de Péage